

## QUESTION A LA CCA

### Question CCA 2018-006 (ne relevant pas de l'interprétation des règles)

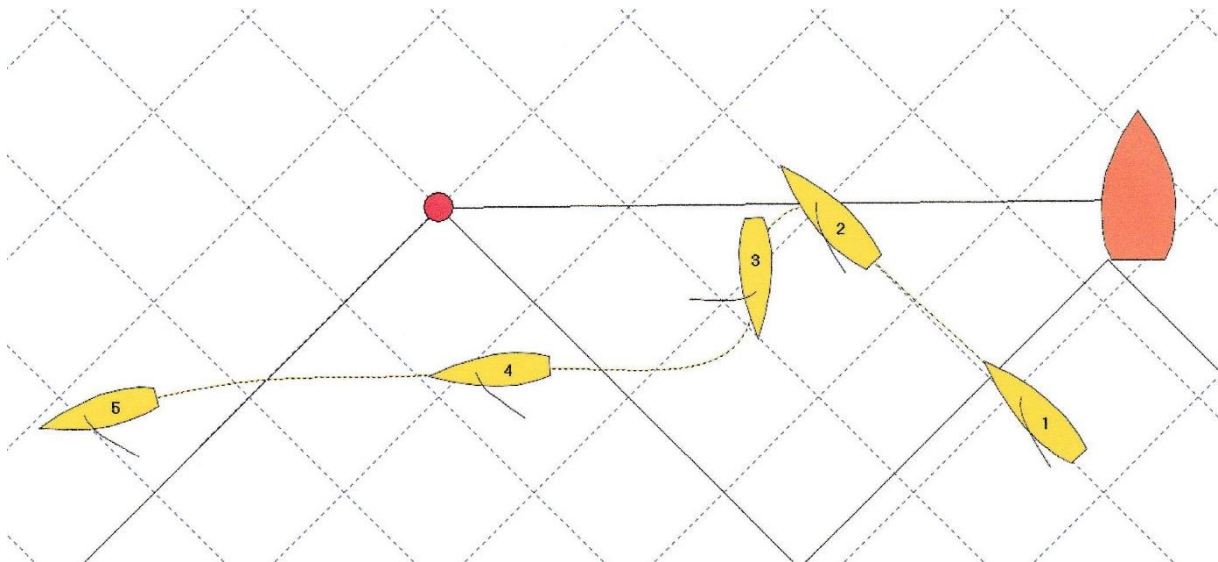
Nota : La réponse proposée a été établie par un panel d'arbitres expérimentés, elle est purement indicative et n'a aucun caractère officiel.

Réponse rédigée par le Groupe de Travail en charge des Textes et Règlements Officiels.

#### Question

Un bateau en route vers la ligne d'arrivée coupe la ligne en position 2 puis repasse derrière la ligne, comme le montre le schéma ci-dessous.

- Le bateau respecte-t-il la règle du fil ?
- Quand le bateau n'est-il plus en course ?



#### Réponse

La règle 28.2 s'applique du moment où un bateau commence à s'approcher de la ligne de départ depuis le côté pré-départ pour **prendre le départ** jusqu'à ce qu'il **finisse**.

Selon la définition de **finir**, un bateau **finit** quand une partie quelconque de sa coque, ou de son équipage ou équipement en position normale coupe la ligne d'arrivée depuis le côté parcours.

En position 2, le bateau a donc fini conformément à la définition de **finir** et la règle 28.2 ne s'applique plus.

Selon la définition de **en course**, un bateau est *en course* depuis son signal préparatoire jusqu'à ce qu'il finisse et dégage la ligne et les marques d'arrivée.

Selon le cas World Sailing **127** :

« Un bateau dégage la ligne et les marques d'arrivée quand les deux conditions suivantes sont remplies : aucune partie de sa coque, équipage ou équipement ne se trouve sur la ligne et aucune marque ne vient influencer son choix de route ».

En position 3, le bateau a donc dégagé la ligne et les marques d'arrivée et il n'est plus **en course**. Cependant, ayant été **en course**, les règles du chapitre 2 s'appliquent toujours à lui (voir le préambule du chapitre 2) et il doit se maintenir à l'écart de tout bateau qui est encore en course, d'après la règle 24.1. Cependant, il ne pourra pas être pénalisé pour les infractions aux règles du chapitre 2 autres que la 14 ou la 24.1.